

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 25 janvier 2022 – 18 h 30

P:\conseil\Conseils municipaux 2022\2022 01 25

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur SOTO Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. SOTO Jean-François – SOREL Joëlle - COLOMBIER François - DURAND Véronique - BLANES Michel - NADAL Olivier - SANCHEZ Marie-Hélène - CHRISTOL Marcel - DEBEAUCHE Christine - DEHAIL Francine - GARCIA Richard - FIAULT Marie-Noëlle - JOURNET Sabine - LASSALVY Philippe - RAYNARD Dominique, arrivée à 18h40 - AUSILIA David - BRUN-BOUGARD Stéphanie, arrivée à 18h50 - RODRIGUEZ Magalie - NAVAS Ludovic - DEPOIX Nicolas - HORVILLE Steve

Pouvoirs : MM. SERVEL Olivier à COLOMBIER François - LABEUR Martine à SANCHEZ Marie-Hélène – FALZON Serge à LASSALVY Philippe - PAULEAT Thierry à BLANES Michel - FARRET Annie à JOURNET Sabine – BRUN-BOUGARD Stéphanie à SOREL Joëlle jusqu'à 18h50 - HASSAINE Sophie à RODRIGUEZ Magalie à partir de 18h45 - SABOURAUD Clément à SOTO Jean-François – COMBY Typhaine à FIAULT Marie-Noëlle

Convocation du 12 janvier 2022

MM. Marie-Hélène SANCHEZ est élue secrétaire à l'unanimité

Lecture du procès-verbal du 14 décembre 2021

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

Gestion et finances

1- Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la commune – rapporteur : Marcel CHRISTOL

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil

➤ **DECIDE**

○ **Par 29 voix POUR (unanimité)**

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 de la commune préalable au vote du Budget Primitif 2022

○ **Par 29 voix POUR (unanimité)**

- **D'APPROUVER** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 de la commune ci-annexé.

2- Subvention à l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée de la subvention de 20 000 € (avance sur 2022) à verser à l'Office Culturel de la Vallée de l'Hérault.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ **ACCEPTE** le versement de la subvention précitée.

➤ **INSCRIT** au budget 2022 la subvention précitée.

Affaires intercommunales et syndicales

3- Election d'un délégué à la commission « Terre de jeux 2024 » de la C.C.V.H. – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en application de l'article L.5211-7 et L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire d'élire un délégué qui représentera la commune au sein de la commission « Terres de Jeux 2024 » de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil

➤ **ELIT à bulletin secret par 29 voix POUR (unanimité) :** Monsieur BLANES Michel

Affaires générales

4- Convention avec le cinéma Alain Resnais pour l'année 2022 – rapporteur : Philippe LASSALVY

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée la convention de cinéma itinérant à conclure avec l'Office Culturel du Clermontais – cinéma Alain Resnais pour la projection de films cinématographiques au théâtre de la commune « Le Sonambule ». Cette convention concerne l'année 2022.

Le tarif est, en conséquence, de **3 800 € pour 12 séances.**

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

.....

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférant à cette opération.
- **INSCRIT** au budget la somme associée.

5- Référent justice à la M.L.J. Cœur d'Hérault pour 2022 – rapporteur : Jean-François SOTO

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le ou la référent(e) justice au sein de la Mission Locale Jeunes du Cœur d'Hérault intervient depuis 2016.

Il ou elle accompagne vers l'insertion des jeunes placés sous mesure judiciaire (16-25 ans) suivi par les services de l'administration pénitentiaire (S.P.I.P.) et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (P.J.J.).

Outre la mise en place d'un professionnel dédié dans la M.L.J., il s'agira aussi d'une action partenariale regroupant la Sous-préfecture de Lodève, le S.P.I.P., la P.J.J., le C.L.S.P.D. de Lodève, le C.I.S.P.D. du Clermontois et le C.I.S.P.D. de Gignac, Aniane et Saint André de Sangonis.

Cette action est cofinancée par l'Etat (F.I.P.D.-P.J.J.-S.P.I.P.), les C.I.S.P.D. de Gignac, Aniane, Saint André de Sangonis et du Clermontois et le C.L.S.P.D. de Lodève.

Pour nos trois communes, il s'agit d'accompagner entre 100 à 150 jeunes.

Monsieur le Maire

➤ **PROPOSE :**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à la M.L.J. du Cœur d'Hérault pour l'action « référent justice au sein de la M.L.J. du Cœur d'Hérault »
- **D'INSCRIRE** la dépense sur le budget 2022 de la commune

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil **par 29 voix POUR (unanimité)**

➤ **DECIDE**

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 500 € à la M.L.J. du Cœur d'Hérault pour l'action « référent justice au sein de la M.L.J. du Cœur d'Hérault »
- **D'INSCRIRE** la dépense sur le budget 2022 de la commune

6- Election d'un nouveau membre au Comité Technique – rapporteur : Jean-François SOTO

Conformément à l'article à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités territoriales, il convient de mettre à jour la composition des membres suppléants qui siégeront au **Comité Technique**.

Le conseil municipal

- **ELIT** à bulletin secret **par 29 voix POUR (unanimité)**

Marcel CHRISTOL

Olivier SERVEL

Richard GARCIA

Dominique RAYNARD

Sabine JOURNET

7- Election d'un nouveau membre au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité – Rapporteur : Jean-François SOTO

Conformément à l'article 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public, il convient de mettre à jour la composition du **Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité**.

Le conseil municipal

- **ELIT** à bulletin secret **par 29 voix POUR (unanimité)**

Les membres titulaires :

Jean-François SOTO

Olivier SERVEL

François COLOMBIER

Philippe LASSALVY

Francine DEHAIL

Serge FALZON

Christine DEBEAUCÉ

Thierry PAULEAT

Divers

8- Questions diverses